



**PRÉFET  
DE L'ESSONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DES RELATIONS AVEC  
LES COLLECTIVITÉS LOCALES**

**Bureau du contrôle de légalité  
Affaire suivie par : Lucile SEVERIN**

Tél : 01.69.91.93.89

Mel : pref-bcl@essonne.gouv.fr

Evry-Courcouronnes, le **25 JAN. 2022**

Le Préfet de l'Essonne

à

Mesdames et Messieurs les Maires

Madame et Messieurs les Présidents des  
Établissements Publics de Coopération  
Intercommunale à fiscalité propre

Monsieur le Président du Conseil  
Départemental de l'Essonne

Monsieur le Président du Service  
Départemental d'incendie et de secours

En communication à Messieurs les sous-  
préfets de Palaiseau et d'Étampes

**NOTE D'INFORMATION**

**relative au télétravail et au respect des règles sanitaires renforcées dans le cadre du travail sur site  
dans la fonction publique territoriale**

Par note d'information en date du 29 décembre dernier, les employeurs territoriaux ont été vivement incités à faire usage de l'accord-cadre du 13 juillet 2021 relatif au télétravail dans la fonction publique en imposant, à compter du 3 janvier 2022 et pour une durée de trois semaines, trois jours de télétravail à leurs agents dont les fonctions le permettent et sous réserve des nécessités de service. Les agents étaient incités à réaliser 4 jours de télétravail si cela était possible.

Conformément aux orientations prises par le Conseil de défense et de sécurité nationale le 20 janvier 2022, la circulaire de la ministre de la transformation et de la fonction publique du 21 janvier 2022 prolonge, jusqu'au 2 février prochain, le recours à l'article 13 de l'accord-cadre du 13 juillet 2021 précité qui stipule qu'en cas de circonstances exceptionnelles, les employeurs peuvent imposer le télétravail.

Cette prescription ayant vocation à être déployée dans l'ensemble de la fonction publique, vous trouverez en annexe la circulaire du 21 janvier 2022 relative au télétravail dans la fonction publique de l'État et au respect des règles sanitaires dans le cadre du travail sur site.

Pour le Préfet, et par délégation,  
La directrice des relations avec les  
collectivités locales,

  
Laurence BOISARD